

Cercle Munster à Luxembourg

21/11/2013

L'Agence de l'Énergie pour l'économie Comment augmenter l'efficacité énergétique dans les entreprises ?



Conférence de François Baur,
représentant d'economiesuisse à Bruxelles

C'est un sujet bien d'actualité que **François Baur**, d'*economiesuisse*, a traité au Cercle Munster à Luxembourg.

Le coût de l'énergie, s'il est lourd dans le budget des ménages, l'est bien plus encore dans celui des entreprises, mais les pistes d'économie y sont cependant plus nombreuses.

L'*Agence de l'Énergie pour l'économie* à La Sagne propose deux modèles de gestion énergétique.

Le premier s'adresse aux grandes et moyennes entreprises, dont les frais annuels d'énergie dépassent 500.000 CHF et qui se montrent davantage consommatrices de chaleur plutôt que d'électricité.

Le second s'adresse aux PME qui n'ont pas de responsable énergétique, qui émettent moins de 1.500 tonnes de CO₂ par an, dont les dépenses énergétiques annuelles sont comprises entre 20.000 et un million de CHF et qui consomment davantage d'électricité que de chaleur.

Le potentiel d'amélioration de la performance énergétique est déterminé, puis exploité à peu de frais au moyen de mesures d'amélioration rentables.

L'adhésion au modèle PME est économiquement intéressante dès que les frais énergétiques annuels atteignent 20.000 CHF.



MM. D. Jelmini et Ph. Bernard en compagnie
de M. l'Ambassadeur U. Hammer
Mmes Ch. De Leval, A. Scheller et M. Jelmini
MM. G. Théato et P. Wolff entourant Mme J. Moerker

Le processus de gestion énergétique dans le modèle PME se fait en 6 étapes :

** Check-up énergétique dans l'entreprise*

Le conseiller de l'AEnEC effectue une analyse sur place de l'entreprise pour identifier les potentiels d'économies d'énergie. Selon la taille de l'entreprise, cette visite sur site peut durer jusqu'à une journée. La technique du bâtiment, l'enveloppe du bâtiment et les processus de production sont minutieusement analysés.

** Mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique propre à l'entreprise*

En se fondant sur les enseignements de ce check-up, le conseiller de l'AEnEC dresse une liste des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique. Chaque mesure se veut rentable. L'entreprise décide du calendrier de mise en oeuvre des mesures suggérées.

** Conclusion de la convention d'objectifs*

La direction de l'entreprise et le conseiller de l'AEnEC fixent ensemble, sur la base du catalogue de mesures proposées, des objectifs d'économies d'énergie et de CO₂. Ces objectifs sont consignés dans une convention, conclue pour une durée de dix ans. La convention précise les objectifs de performance énergétique qui doivent être atteints chaque année.

** Mise en oeuvre des mesures d'amélioration*

L'entreprise réalise les mesures une à une. Le conseiller de l'AEnEC accompagne et conseille l'entreprise tout au long du processus.

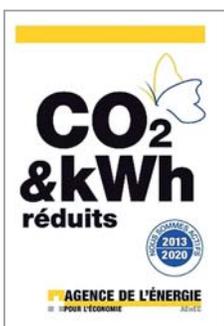
** Suivi annuel*

Chaque année, on examine si les objectifs d'économies ont été atteints. L'entreprise saisit dans un programme simple, disponible en ligne, sa consommation énergétique ainsi que les mesures d'amélioration réalisées.

** Label de l'AEnEC "CO₂ et kWh réduits"*

Lorsque les objectifs sont atteints, l'entreprise reçoit le label de l'AEnEC "CO₂ & kWh réduits".

Pour ce programme PME, la cotisation annuelle s'établit à partir de 1.000 CHF.



L'expérience acquise dans de nombreux secteurs et auprès d'entreprises de tailles variées est assurément transposable, commente François Baur. Et permettrait aux entreprises belges et luxembourgeoises de réduire les dépenses énergétiques pour une meilleure compétitivité.

www.enaw.ch - info@enaw.ch



MM. Ph. Bernard et G. Kieffer et Mme Chr. Kieffer
MM. A. Bloch et R. Zonca. M. R. Goeres
M. l'Ambassadeur U. Hammer entouré
de MM. A. Pouly et P. Wolff